

PROCÈS VERBAL

Réunion du Conseil Municipal

Exécution de l'article L.2121-25 du code
général des collectivités territoriales

COMMUNE DE SAINT CYR LE GRAVELAIS

Séance du 22 mai 2025

Date de convocation :
15/05/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 mai à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT CYR LE GRAVELAIS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Louis MICHEL, maire.

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Pouvoirs : 1

Votants : 12

Secrétaire de séance :
Jean-Claude LOCHIN

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir	Pouvoir donné à
Annette BEDOUE	☒	☐	☐	0
Géraldine BLIN	☒	☐	☐	0
Soizic CHEVALLIER	☒	☐	☐	0
Christian GABLIN	☒	☐	☐	0
Didier JAGLINE	☐	☒	☐	0
Jean-Claude LOCHIN	☒	☐	☐	0
Nathalie LORET	☒	☐	☐	0
Louis MICHEL	☒	☐	☐	0
Ludivine MURI	☒	☐	☐	0
Loïc PEYON	☒	☐	☐	0
Sandrine PLANCHENAU	☒	☐	☐	0
Mégane RENOARD-BOUTEMY	☐	☒	☐	0
Olivier RENOUX	☒	☐	☐	0
Frédéric RONDEAU	☐	☒	☐	Louis MICHEL

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV du conseil municipal du 10 avril 2025

Présentation des devis engagés et signés par le Maire dans le cadre de sa délégation de signature

MARCHÉS PUBLICS

LMA : toiture de la salle des fêtes avancement

Clos des Mesliers convention avec Mayenne Habitat, présentation projet.

FINANCES

Indemnités de gardiennage 2025

Vote des subventions aux associations : ajustement Polleniz 2025

Divers ;

Questions diverses.

Exécution et passation des marchés de fournitures et de services alinéa 4, article L.2122-22 du CGCT

Nom entreprise	Bordereau	Mandat	Montant	Date de règlement	Imputation
VITOGAZ	18	98	813,47 €	02/04/2025	011/60612
EBREPAIR 35	18	99	59,00 €	02/04/2025	011/60632
LEROY MERLIN	18	100	53,69 €	02/04/2025	011/60632
PHIL POSTE	18	101	40,75 €	02/04/2025	011/6064
ATELIER ANTOINE	18	102	678,90 €	02/04/2025	011/623
E COLLECTIVITES	18	103	433,20 €	02/04/2025	011/6281
DISTRILEC	19	104	18,97 €	07/04/2025	011/60631
COLAS	19	105	52,61 €	04/04/2025	011/6156
TOUILLER	19	106	93,91 €	04/04/2025	011/6156
ORANGE	19	107	152,60 €	04/04/2025	011/626
CENTRE DE GESTION	19	108	186,00 €	11/04/2025	012/6470
TOUILLER	19	109	86,40 €	07/04/2025	65/65811
BANQUE DE France	20	110	1,83 €	11/04/2025	011/627
PREFECTURE	20	111	2 166,00 €	11/04/2025	014/739221
PREFECTURE	20	112	2 166,00 €	11/04/2025	014/739221
COOCIMARKET	22	117	5,28 €	29/04/2025	011/60623
HUCHET	22	118	99,00 €	29/04/2025	011/60628
TERRENA GAMM VERT	22	119	347,05 €	29/04/2025	011/60628/60632
MARTI BENJAMIN	22	120	2 055,19 €	29/04/2025	011/615228
SECHE	22	121	3 587,95 €	29/04/2025	011/615231
SECHE	22	122	13 375,16 €	29/04/2025	011/615231
ATELIER ANTOINE	22	123	678,90 €	29/04/2025	011/623
TITI FLORIS	22	124	2 323,02 €	29/04/2025	011/624
TERRITOIRE ENERGIE	22	125	3 078,70 €	29/04/2025	65/65558
EKSAE	22	126	370,94 €	29/04/2025	65/65818
EKSAE	22	127	61,16 €	29/04/2025	65/65818
ADMR	23	128	863,00 €	09/05/2025	65/65748
BLEUETS FOOT	23	129	800,00 €	09/05/2025	65/65748
ALLIAGES	23	130	197,00 €	30/04/2025	65/65748
VOLLEY	23	131	250,00 €	30/04/2025	65/65748
COMITE DES FETES	23	132	750,00 €	30/04/2025	65/65748
EPICERIE SOLIDAIRE	23	133	168,00 €	30/04/2025	65/65748
GIC CHASSE	23	134	250,00 €	30/04/2025	65/65748
POLLENIZ	23	135	186,37 €	09/05/2025	65/65748
UDAF 53	23	136	80,00 €	30/04/2025	65/65748

Demande de subvention pour le projet rénovation de la toiture de la salle des fêtes

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2025-16

Monsieur le propose dans le cadre de l'avancement du projet de la rénovation de la toiture de la salle des fêtes de solliciter des subventions auprès de :

La DETR , les contrats de territoire ainsi que le certificat économie d'énergie (C2E).

Sur l'enveloppe définitive des travaux pour un montant de 129 500 € HT, un total technique de 32 922.01 € HT + relamping 12 000 € soit une enveloppe marché totale de 174 422.01 €.

			Montant du marché	
			216 666,67 €	260 000,00 €
N° lot	Désignation	nom entreprise	HT	TTC
N°	Désamiantage		35 600,00 €	42 720,00 €
N°	Couverture		92 100,00 €	110 520,00 €
N°	Platrerie		1 800,00 €	2 160,00 €
TOTAL ENTREPRISES			129 500,00 €	155 400,00 €
	DIAGNOSTIC AMIANTE	SECURIS BTP	475,00 €	570,00 €
	MANDAT ACCOMPAGNEMENT MAITRE OUVRAGE	SEM LMA	10 700,00 €	12 840,00 €
	MOE	ACORE	18 437,01 €	22 124,41 €
	SPS	QUALICONSULT	1 350,00 €	1 620,00 €
	CONTRÔLE TECHNIQUE	SOCOTEC	1 960,00 €	2 352,00 €
TOTAL TECHNIQUE			32 922,01 €	39 506,41 €
TOTAL MARCHÉ			162 422,01 €	194 906,41 €
TOTAL MARCHÉ INITIAL			42 244,66 €	50 693,59 €
Hors marché	Eclairage relamping (Entreprise Huchedé)		12 000,00 €	14 400,00 €

Le Conseil municipal valide à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à ces demandes.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Convention avec Mayenne Habitat pour la construction de 4 logements locatifs sociaux

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2025-17

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 21 janvier 2021, le Conseil Municipal a validé le projet de Mayenne Habitat. Mayenne Habitat se porte acquéreur de la parcelle cadastrée section OC n°631 afin d'y construire quatre logements locatifs sociaux individuels.

Monsieur le Maire présente le projet de convention rappelant les conditions d'intervention de Mayenne Habitat, à savoir la cession par la commune du terrain viabilisé au prix correspondant à 70 % du prix du lot, plafonné à 40 € HT le m², dans la limite de 300 m² par logement. Mayenne Habitat prend en charge les frais de transaction et mandate à cet effet Maître Yannik Guilleron, Notaire à Loiron-Ruillé proposé par la commune.

Les autres clauses de la convention ont été présentées aux membres du Conseil Municipal par Monsieur le Maire (convention en annexe de cette délibération).

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Mayenne Habitat

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Indemnités de gardiennage 2025

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2025-18

Le conseil municipal,

Considérant que les communes peuvent désigner par arrêté des agents territoriaux chargés du gardiennage des églises communales et allouer une indemnité pour cette prestation facultative, effectuée à des fins de protection de certains éléments patrimoniaux. Ce gardiennage des églises, dont les communes sont propriétaires, n'est pas lié à l'exercice du culte.

L'indemnité est représentative des frais que les intéressés exposent et les modalités de revalorisation annuelle sont encadrées par les circulaires ministérielles du 8 janvier 1987, du 7 mars 2019 et du 29 juillet 2011.

Le plafond indemnitaire a été revalorisé en 2023 pour un montant de :

→ 496.09€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice

→ 125.06€ pour un gardien résidant dans une autre commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

En 2024, le plafond indemnitaire prendra en compte pour l'année entière la nouvelle revalorisation de 1,5% du point d'indice de juillet 2023.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2024, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé à :

→ 503,42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte,

→ 126,91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Les conseils municipaux peuvent revaloriser ces indemnités dans la limite de ces plafonds.

À noter qu'un agent peut assurer le gardiennage de plusieurs églises dans une même commune. Dès lors, il appartient au conseil municipal d'évaluer le service rendu et de fixer la valorisation dans la limite de ces plafonds.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Reconduit pour l'année 2025 l'indemnité de gardiennage de l'église communale pour un montant de 503.42 € allouée à Monsieur Christian Gablin, nommé gardien et résidant sur la commune ;

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6282 du budget 2024 ;

Monsieur Gablin s'étant retiré pour le vote ;

Autorise M. le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette délibération ;

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Régularisation subventions Polleniz 2025

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2025-19

Considérant la facturation reçue pour Polleniz, il convient de régulariser la subvention versée sur la DCM 2025-15 pour un reliquat de 6.14 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le reliquat de 6.14 €.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire dotation communale pour la réhabilitation de la toiture de la salle des fêtes

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2025-20

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ;

elle est calculée sur la base de 5€ par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028.

La dotation pour la commune est de 17 220 € au minimum et 20 664 € au maximum (si dossier bas carbone) ; pour la période 2023-2025 elle est mobilisable à hauteur de 50%. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux. Au titre des contrats de territoire le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80%, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1 - Description détaillée du projet : Réhabilitation de la toiture de la salle des fêtes

2 – Calendrier prévisionnel projet : 15/09/2025 au 31/12/2025

3 – Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet (tableau à renseigner si la délibération concerne un projet bas carbone) :

Objectifs environnementaux et climatiques ↓	Moyens mis en œuvre dans le projet pour répondre à un ou plusieurs des objectifs listés
Atténuation du changement climatique et transition énergétique	Isolation en mode sarking avec des panneaux sandwich laine de roche/ bac acier
Adaptation au changement climatique	
Réduction des déchets et économie circulaire	
Gestion de la ressource en eau	
Lutte contre les pollutions	
Protection de la biodiversité	

4 – Estimation détaillée du projet :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
TRAVAUX	129 500.00 €
Technique	32 922.01 €

Relamping	12 000.00 €
Total des dépenses	174 422.01 €

TOTAL HT 174 422.01 €
TVA (X%) 34 884.40 €
TOTAL TTC 209 306.41 €

5 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
Département (Contrats de territoire)	20 664.00 €
DETR	52 326.60 €
C2E	?
Fonds propres de la commune	101 431.41 €
TOTAL	174 422.01 €

Le projet proposé étant cohérent avec les schémas départementaux, je vous propose de le retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – dotation communale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet et calendrier des travaux,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise *Monsieur* le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – dotation communale, d'un montant de 10 332.00 €,
- autorise *Monsieur* le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

N°185

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que la journée citoyenne pour l'entretien des chemins et espaces plan d'eau est prévue le 5 juillet.

La période argent de poche est prévue du 30 au 4 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 22 mai 2025 à 21h50, le PV peut être dressé.

Prochaine réunion du Conseil municipal :

Le 10 juillet 2025

La Secrétaire de séance, Jean-Claude Lochin

Le Maire, Louis Michel

Date de la séance	Numéro de la délibération	Objet de la délibération	Décision de l'organe délibérant
Jeudi 22 mai 2025	2025-16	Demande de subventions dans le cadre de la rénovation de la toiture de la salle des fêtes	A l'unanimité
Jeudi 22 mai 2025	2025-17	Convention Mayenne habitat	A l'unanimité
Jeudi 22 mai 2025	2025-18	Indemnités de gardiennage 2025	A l'unanimité
Jeudi 22 mai 2025	2025-19	Vote des subventions aux associations	A l'unanimité
Jeudi 22 mai 2025	2025-20	Demande de subvention contrats de territoire réhabilitation de la toiture de la salle des fêtes	A l'unanimité